

Appel à candidatures auprès des communes  
désireuses d'accueillir une plateforme de compostage  
partagé.

**« 1 commune – 1 site de compostage partagé »**



*Site de compostage à Mallefougasse*



# Table des matières

<b>1 - CADRE GÉNÉRAL</b> .....	<b>3</b>
<b>2 - PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES ATTENDUS</b> .....	<b>3</b>
2.1 - Objectifs du projets .....	3
2.2 - Installations à accueillir .....	4
2.3 - Nombre de sites à installer, accompagnement et suivi .....	4
2.4 - Calendrier .....	5
<b>3 - MODALITÉS DE CANDIDATURE</b> .....	<b>5</b>
<b>4 - CANDIDATURES</b> .....	<b>6</b>
4.1 - Communes concernées .....	6
4.2 - Délais .....	6
4.3 - Forme des candidatures .....	6

# 1 - CADRE GÉNÉRAL

D'après l'étude de caractérisation des Ordures Ménagères résiduelles (OMr), réalisée fin octobre 2021 sur le territoire de Provence Alpes Agglomération, les biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) représentent 28.9% des tonnages qui partent à l'enfouissement, soit une quantité de 88 kg par habitant et par an. En 2022, ce sont ainsi 4 220 Tonnes de biodéchets qui ont été enfouies, représentant, un coût de traitement très élevé estimé à 607 680€ TTC pour la collectivité et, en conséquence, pour l'ensemble des administrés.

L'article L541-21-1 du code de l'environnement, modifié par la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, en adéquation avec les objectifs ambitieux du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) généralise le tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023 pour tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets y compris les collectivités territoriales.

À ce titre, la Région Sud et l'ADEME ont lancé en début d'année 2022 l'Appel à Projets « Généraliser le tri à la source et valoriser les biodéchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur » pour lequel Provence Alpes Agglomération a été sélectionnée.

Ainsi, sur l'année 2022, PAA a réalisé une campagne d'installation de plateformes de compostage partagé pour 8 communes candidates dans le cadre du projet « 1 commune – 1 plateforme de compostage partagé ».

En 2023, PAA propose un nouvel appel à candidature pour 10 nouvelles communes désireuses d'accueillir une plateforme de compostage partagé gratuitement et de profiter d'un suivi et d'un entretien régulier par le service dédié de l'agglomération.

Ce projet répond pleinement à la stratégie de réduction et gestion des déchets de PAA et aux obligations réglementaires auxquelles la collectivité est tenue afin de répondre à l'urgence environnementale et financière.

## 2 - PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES ATTENDUS

### 2.1 - Objectifs du projets

Les objectifs de cette démarche sont de :

- Mettre en place une action « collective » de valorisation locale des biodéchets (alimentaires et déchets verts) ;
- Créer du lien social autour d'un projet commun (proximité des composteurs, collecte du compost mûr, etc.) ;
- Sensibiliser les usagers à la réduction des déchets et indirectement au tri ;
- Réduire le poids des poubelles d'ordures ménagères collectées sur la commune, et donc les tonnages de déchets et leurs coûts liés à l'enfouissement ;
- Limiter les transports liés à la collecte et au traitement, et donc maîtriser le bilan carbone.
- Répondre à l'obligation réglementaire de mise à disposition de solution de tri et de collecte de biodéchets à la source

Par ailleurs, ce programme va permettre de :

- Proposer un service gratuit pour les usagers.

- Produire un amendement naturel à moindre coût qui bénéficiera à la collectivité et aux usagers participants à l'opération.

## 2.2 - Installations à accueillir

L'implantation du site doit être validée en préambule de son installation et de préférence en tenant compte des critères suivants :

- Dans une partie non étanche et plate : pas de dalle ni de goudron.
- Mi-ombre.
- À proximité des usagers qui ne disposent pas d'un jardin pour composter leurs déchets individuellement.
- À proximité d'un point d'eau.
- Facile d'accès.

Une surface minimum de 12 m<sup>2</sup> (modèle triple), 20 m<sup>2</sup> (modèle cube) est requise afin d'installer :

- Une station de compostage de 2m x 2m avec bac à broyat d'environ 1m x 1m OU une station de compostage de 3m x 1m
- Un panneau d'information
- Une petite surface pouvant accueillir le compost mûr (terreau) dont les usagers pourront se servir



Station de compostage 2m x 2m (cube)



Station de compostage 3m x 1m (triple)

## 2.3 - Nombre de sites à installer, accompagnement et suivi

Cet appel à candidatures concerne l'installation de 10 sites de compostage partagé en 2023. La commune bénéficiera gratuitement de tout l'équipement nécessaire ainsi que d'un accompagnement personnalisé et d'un suivi. En retour la commune s'engagera à :

- Mettre à disposition un terrain adapté ;
- Réaliser d'éventuels travaux nécessaires à l'installation des composteurs, comme l'installation d'un point d'eau, d'une pergola, dégoudronnage, aplanissement, etc. ;
- Appuyer et relayer la communication pour la mise en place du site et sa dynamisation

- Identifier 1 ou plusieurs interlocuteurs privilégiés afin de faciliter les échanges avec le service de prévention et de gestion des déchets de Provence Alpes Agglomération pour la mise en place et, si possible, en cas de problème sur le site par la suite (référents, formés par PAA)

L'accompagnement par PAA se déroulera en 5 étapes avec :

- Mobilisation des habitants – identification des référents de site – animation d'un groupe d'échanges entre référents de site – conventionnement,
- Organisation d'une réunion de concertation (agents, habitants, élus, associations...) et diagnostic de site (emplacement, ...),
- Formation du référent de site,
- Installation du site (prestataire),
- Inauguration du site.

PAA s'engage à réaliser un suivi régulier sur site ainsi qu'un suivi à distance sur demande.

## 2.4 - Calendrier

Le calendrier prévisionnel du projet est détaillé ci-dessous.

	2023-2024								
	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin
Reception / validation candidatures au fil de l'eau									
Mobilisation des habitants et autres personnes/structures ressources / référents									
Formation référents de site ( et autres personnes relais )									
Installation de sites									
Inauguration de sites									

## 3 - MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les collectivités candidates sont invitées à mettre en valeur les atouts de leur candidature et à documenter leur capacité à accueillir le site de compostage partagé (par exemple : une photo et une brève description).

Selon le nombre de candidature, les critères suivants peuvent être pris en compte pour les évaluer :

- La typologie d'habitat : la proximité avec des habitats verticaux ou sans jardin ;
- Les communes rurales éloignées d'une éventuelle collecte des biodéchets prévue le long de la route N85 de Château-Arnoux à Digne-les-Bains seront privilégiées ;
- La candidature pour une seule plateforme de compostage partagé sera retenue ;

- La motivation de l'équipe municipale à porter ce projet.

## 4 - CANDIDATURES

### 4.1 - Communes concernées

Peuvent candidater les 46 communes qui composent le territoire de PAA. Néanmoins, les communes déjà équipées en plateforme de compostage partagé ne seront pas prioritaires, seules 10 communes pourront être retenues en 2023.

A noter, qu'en 2024 un dernier appel à candidature sera proposé afin d'apporter des solutions de tri à la source des biodéchets auprès des communes qui n'auraient pas encore bénéficié de ce programme.

### 4.2 - Délais

La date limite pour l'envoi des candidatures au Service de Prévention et Gestion des déchets de PAA est fixée au **vendredi 15 Décembre 2023** inclus.

La candidature sera examinée dès qu'elle sera transmise. Dans ce cas, la commune candidate sera informée de la suite donnée sans attendre la clôture de l'appel à candidatures. Provence Alpes Agglomération se réserve le droit de clore l'appel à candidatures avant la date prévisionnelle, notamment en raison du nombre de site alloué.

### 4.3 - Forme des candidatures

De forme libre, les candidatures devront a minima préciser :

- Leur localisation (adresse précise) ;
- La surface disponible (en m2) ;
- Leur état (occupable immédiatement ou moyennant travaux d'aménagement) ;
- La typologie d'habitat (nombre de foyers sans jardin ou nombre d'habitats verticaux concernés à préciser).

Des photos pourront être utilement jointes au dossier de manière à permettre une meilleure appréhension de celui-ci.

La candidature devra en outre comporter le nom, la fonction et les coordonnées complètes (téléphone et courriel) d'un correspondant qui sera le point de contact du Service Prévention et Gestion des déchets sur ce projet.

Cette transmission devra se faire par format électronique à l'adresse suivante :

**[zerodechet@provencealpesagglo.fr](mailto:zerodechet@provencealpesagglo.fr)**

**Toute demande de renseignement pourra être effectuée** par mail à la même adresse ou par téléphone

au 06 17 49 01 88